



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Projet de règlement grand-ducal n° 6785 concernant l'institution d'une plateforme de coordination en matière de déchets et de ressources

Avis du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises

I. Remarques générales

Le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises remercie Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité de lui avoir transmis pour avis, par courrier électronique du 15 janvier 2025, le projet de règlement grand-ducal n° 6785 concernant l'institution d'une plateforme de coordination en matière de déchets et de ressources.

Le présent projet de règlement grand-ducal vise à mettre en œuvre les dispositions du paragraphe 6 de l'article 21 de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets. Selon l'exposé des motifs, une bonne organisation de la gestion des déchets demande un dialogue constructif et une communication structurée avec l'ensemble des acteurs concernés, tant publics que privés et même la société civile.

L'objectif est de créer une plateforme de dialogue qui fonctionne d'une façon régulière, surtout sur un plan technique, mais également sur un plan politique. Afin de traiter tous les sujets avec tous les acteurs, la plateforme pourra instaurer des groupes de travail à composition variable pour des sujets très variés et divers.¹

Le SYVICOL ne peut que saluer la création d'une telle plateforme de coordination et se félicite que sa revendication d'y être représenté ait été respectée par les auteurs du texte sous avis.

Il espère que la nouvelle plateforme sera rapidement opérationnelle et qu'elle sera dotée des moyens nécessaires pour un véritable échange sur le plan technique, mais également sur le plan politique, et avoir ainsi un impact sur les décisions prises au niveau national.

Dans ce cadre, le SYVICOL profite de l'occasion pour réitérer sa revendication de longue date d'être également représenté dans le comité de pilotage de la SuperDrecksKëscht. En effet, les communes sont un partenaire actif et indispensable de cette dernière, et leur association à l'organe en question contribuerait à intensifier la collaboration et la concertation entre les différents acteurs.

Adopté par le comité du SYVICOL, le 3 mars 2025

¹ Exposé des motifs du projet de règlement grand-ducal sous revue, page 1